Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 031-200023596-20261015-DP357_2026-DE

Toulouse, le 15 octobre 2026

Décision prise par le Président de Réseau31

n°DP357-2026

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical ;

Vu l'arrêté n°A26-2026 portant délégation de fonction accordée à Monsieur Patrice LAGORCE douzième Vice-Président **;**

Vu le 12e programme de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et les délibérations de son Conseil d'Administration du 10 octobre 2024 fixant les modalités d'aides en eau potable (DL/CA/24-55) et en assainissement (DL/CA/24-52) ;

Considérant le point A1-5 de la délégation de compétences au Président ;

Considérant la nécessité de remplacer une conduite pvc générant des CVM au-delà des seuils règlementaires chemin Fontaine à Grenade pour un montant prévisionnel de travaux de 56 148.02 €HT ;

Considérant la nécessité d'obtenir les autorisations préalables requises au titre du code de l'environnement et du Code de l'urbanisme ;

décide

Article 1 : d'autoriser les travaux de remplacement d'une conduite d'eau potable en PVC, chemin Fontaine à Grenade pour un montant prévisionnel de 56 148.02 €HT ;

Article 2 : de solliciter les aides financières de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de tout autre organisme financeur pour cette opération ;

Article 3 : de solliciter l'autorisation de démarrage anticipé de l'opération et de toutes prestations associées ;

Article 4 : d'autoriser le Président de Réseau31, ou son représentant dûment habilité, à signer tous les documents afférents à cette opération.

Patrice LAGORCE
Vice-Président